

Mairie D'authenil

no 1er
Circondissement communal de Mortagne
Mariage de Pierre et Marie Louise

Acte de mariage de Pierre crete age de
vingt trois ans, ne en cette commune, aussi de ce departement
Le vingt deux septembre sept cent vingt sept, seigneur de spire,
homme honn de Marie J. no 1001, demeurant au hameau de
moncel la galle commune, fils de feu pierre crete et de feue
Anne Bigot ses pere et mere
Et de Marie Louise Montalay fille majeure
Agee de vingt men fait, nee en cette commune en ce departement
Le vingt deux mois de Septembre au mil sept cent vingt sept
-ours, fille majeure de feu Jean montalay et de Louise
Maheux, frant et domicilié au moncel en cette commune
ses pere et mere, Les actes preliminaires sont tenus des
registres de publications de Mariages de cette commune
faite le Decar, vingt l'indeminaire dernier, et affichee autours
de la loi, et Les actes de Naissance des Epoux, se font en
forme de tout lesquelles actes se ont donne lecture par mo
officier public a termes de la loi, Les dits Epoux presens ont
declare prendre en Mariage, savoir, ledit pierre crete
Je declare prendre Marie Louise Montalay en Mariage
Et pareillement la dite Marie Louise Montalay Je declare
prendre pierre crete en Mariage, En presence de Jean Louis
Martin Beaufrere de Lepouse, domicilié en cette commune
Journalier, age de Trent deux ans, de Pierre Charpentier
proprietaire demeurant en cette commune Journalier, age



De cinquante cinq ans, De Michel Celestange
Droiere demeurant en cette commune proprietaire
Age de Trent huit ans, Et de Pierre Fernand demeurant
En la commune de feung, seigneur de kine age de
Trente deux ans, Cousin de Lepouse, Tous Tenus et Domicilies
En ce departement, Et assisté en presence de Louis Maheux
Mere de Lepouse, Doyen qu'on moi pour pierre crete
adjoind du Maire de la commune D'authenil faisant Les
fonctions D'officier public de l'etat civil ai prononcés qu'on
Non de la loi, Les dits Epoux sont unis en Mariage, ont
Les Epoux declare me avoir signés, ce que les Tenus
ont signés avec moi la dite mere de Lepouse et aussi
declare me avoir signés
D'authenil Martin

J. Martin
M. Martin

no 2
Mariage de
Henry J. no 1001
et
Marie Louise
Bénard

Mairie D'authenil
Circondissement communal de Mortagne
Du vingt huit phenoise L'indeminaire de la republique
française, Acte de Mariage de Francois Henry, age
de vingt trois ans, ne en cette commune. Le neuf - mars -
mil sept cent vingt sept, profession de tisseras
demeurant au hameau de la garric en cette commune
fils de De feu Marie Henry, tisseras, Et Anne majeure
domicilié au sus dit hameau de la garric aussi en
cette commune, Et de Marie Françoise Bénard
fille agee de vingt deux ans, nee en la commune de
Touraine departement de Lorne Le vingt huit du mois